



Le Premier ministre Evans Paul, ainsi que les autres membres de son gouvernement ne participeront pas à la cérémonie d'installation du Premier ministre, Fritz Jean, nommé par le Président provisoire Jocelerme Privert. M. Paul dit croire que la décision de nommer l'économiste Fritz Jean sans consultation avec les présidents des deux chambres du parlement est une violation de la constitution et à l'accord du 6 février 2016.

Lire la note ci-dessous du bureau de communication de la Primature

Le Bureau de communication de la Primature a l'avantage d'informer la population, en général et la presse, en particulier, que le Premier ministre, Son Excellence Monsieur Evans Paul, ainsi que les autres membres de son gouvernement, ne participeront pas à la cérémonie d'installation du Premier ministre nommé par le Président provisoire de la République, Son Excellence Monsieur Jocelerme Privert, sans l'aval des présidents des deux chambres du Parlement, sans la confirmation de l'éligibilité du Premier ministre de consensus désigné, ni l'obtention du vote de confiance de sa déclaration de politique générale, formalités irritantes prévues par l'accord du 6 février 2016.

Le Premier ministre Evans Paul a déclaré ne pas vouloir, en répondant à ladite invitation, s'associer à ces violations flagrantes de la Constitution de 1987 amendée et de l'accord politique du 6 février 2016, pourtant conçu, rédigé, négocié et signé par le sénateur Privert lui-même, qui en est d'ailleurs le principal bénéficiaire, lequel devenu Président provisoire à la faveur du dit accord, s'est engagé à compléter le processus électoral initié en 2015, le deuxième tour étant fixé au 24 avril 2016.

Le Premier Ministre Evans Paul a déjà acheminé une correspondance au Président provisoire spécifiant les motifs de sa non-participation à la cérémonie d'installation de ce Premier ministre.

Haïti-Politique-PM: K-Plim boude l'investiture de Fritz Jean

Écrit par HPN

Vendredi, 26 Février 2016 16:47
